



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

**SYNDICAT MIXTE POUR LE TRI, LE RECYCLAGE ET L'ELIMINATION DES DECHETS
- SMITRED OUEST D'ARMOR -**

Les membres du Bureau Permanent du SMITRED Ouest d'Armor dûment convoqués le 18 Novembre 2021 se sont réunis sur le site du Quelven à PLUZUNET le 24 Novembre 2021 à 17 heures sous la Présidence de Monsieur Éric ROBERT, Président.

Nombre de membres titulaires en exercice : 21

Nombre de membres présents : 16

Pas de procuration.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M.M. Éric ROBERT, Président – Yvon LE BIANIC, Vice-Président SMITRED, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Mme Cécile BOETÉ, Vice-Présidente SMITRED, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération – Hervé DELISLE, Vice-Président, SMITRED, LANNION TREGOR Communauté - Mme Cécile AURIAC, Déléguée titulaire, LANNION TREGOR Communauté - Serge HENRY, Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté – Jacques MAINAGE, Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté - Pierre TERRIEN, Délégué titulaire, LANNION-TREGOR Communauté – Yannick TERRIEN, Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté - Mme Marie-Thérèse SCOLAN, Déléguée titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Franc TANGUY, Délégué titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Michel LE CALVEZ, Délégué titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - François LE MARREC, Délégué titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Gildas NICOLAS, Délégué suppléant, LANNION-TREGOR Communauté - Claude LE GUYADER, Délégué suppléant, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Sylvain GIRONDEAU, Délégué suppléant, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération.

ASSISTAIENT :

M.M. Jérôme MASSÉ, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Mme Julie LE BIZEC, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération – Mme Sandrine ROUX, LANNION TREGOR Communauté - Dominique BARDINI, SMITRED Ouest d'Armor – Mme Morgane DEBLANGY, SMITRED Ouest d'Armor - Yann LACHIVER, SMITRED Ouest d'Armor - Mme Valérie TROADEC, SMITRED Ouest d'Armor - Franck LE NORMAND, SMITRED Ouest d'Armor – Rémi HENRIONNET, SMITRED Ouest d'Armor – Bénérenger LE NEGARET, SMITRED Ouest d'Armor.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme le Trésorier Principal de LANNION.

M.M. Vincent LE MEAUX, Président de GUINGAMP PAIMPOL Agglomération – Joël LE JEUNE, Président de LANNION-TREGOR Communauté – François PRIGENT, Vice-Président SMITRED, LANNION-TREGOR Communauté – Pierre SALLIOU, Vice-Président SMITRED, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération – Romuald COCADIN, Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté - François BOURIOT, Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté - Jacques ROBIN, Délégué titulaire, LANNION-TREGOR Communauté – Gérard QUILIN, Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté - Mme Peggy CORBEL, Déléguée titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération – Claude LOZACH, Délégué titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Pierre HUONNIC, Délégué suppléant, LANNION-TREGOR Communauté - Yann KERGOAT, Délégué suppléant, LANNION-TREGOR Communauté – Renaud MERLE, Délégué suppléant, LANNION-TREGOR Communauté - Yannick DUBOURG, Délégué suppléant, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Mme Inès GONSE, Déléguée suppléante, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Patrick MORCET, Délégué suppléant, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Bertrand HUONNIC, Délégué suppléant, LANNION-TREGOR Communauté - Mickaël THOMAS, LANNION-TREGOR Communauté - Thomas MICHEL, LANNION-TREGOR Communauté.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Yvon LE BIANIC.

Le Président remercie l'ensemble des membres présents et excuse les membres absents.

I – PROJETS 2022

Le Président demande à M. Dominique BARDINI, Directeur du SMITRED Ouest d'Armor de présenter les projets pour l'année 2022 :

Unité de Valorisation Énergétique des Déchets

- Rénovation des toitures et mise en conformité désenfumage
- Travaux de mise en conformité IED à l'échéance décembre 2023
- Remplacement stockage soude

Franc TANGUY, Délégué de Guingamp Paimpol Agglomération demande si sur le renforcement de la détection incendie, il y a une différence entre la semaine et le week-end ?

Dominique BARDINI répond que le renforcement se fait surtout sur la vidéo surveillance qui permet également de contrôler l'incendie et l'intrusion.

Serge HENRY, Délégué de Lannion Trégor Communauté précise qu'il serait bien de déployer le système de surveillance par la mise en place de caméras thermiques.

Dominique BARDINI répond que ce système est prévu.

Franc TANGUY, Délégué de Guingamp Paimpol Agglomération demande si les centres de transfert sont équipés d'alarmes incendie.

Dominique BARDINI répond que les seuls centres de transfert équipés sont Callac et Pleumeur-Bodou. Les autres centres de transfert sont conformes sur les rejets mais pas sur les alarmes incendies et rappelle que la réglementation évolue de plus en plus.

Installation de maturation des mâchefers (IME)

- Extension plateforme et unité complémentaire traitement des effluents
- Reconversion du hall mâchefers avec silo de décantation et nouveau box à plâtre

Centre de tri et tri

- Renouvellement d'un télescopique
- Acquisition d'une pelle pour tri du plâtre et plastiques durs

Unité de broyage des encombrants

- Renforcement détection incendie et éclairage sécurité

Unité de Compostage des Ordures Ménagères

- Remplacement des bornes de pesées du pont bascule
- Mise à jour détection incendie
- Mise à niveau surveillance caméras

Casiers en aération pilotée

- Adaptations pour recyclage des lixiviats et traitement des algues vertes

Nouvelle extension serre 1.5 ha (mise en service 2023)

- Réalisation d'un nouveau réseau desservant la serre 7

Nouvelle extension serre 1.5 ha (mise en service en 2025)

- Extension de réseau desservant la serre 8

Projet de fourniture additionnelle de chaleur serres 3&4

- Réaménagement de réseau

M. Dominique BARDINI précise que le serriste a déposé un dossier C2E pour chacune de ces extensions et que le SMITRED a consulté l'ADEME pour la faisabilité d'un fonds chaleur (sous réserve d'éligibilité).

Démarche Qualité-Sécurité-Environnement (QSE)

- Sécurité : poursuite contrôle d'accès des sites du SMITRED

Traitement végétaux

- Mise en place d'un dispositif d'arrosage compost plateforme PLOURIVO
- Renouvellement d'un chargeur
- Renouvellement d'un tracteur agricole
- Travaux divers en plateforme

Transport

- Acquisition d'un nouveau FMA (gestion des refus de tri de collecte sélective en régie)
- Renouvellement camion ampiroll
- Benne à Ordures Ménagères d'occasion
- Renouvellement de caissons

- Centre de transfert

- Réhabilitation du site de Plestin-Les-Grèves

II - ATTRIBUTION DU MARCHE DE PRESTATIONS DE SERVICES D'ASSURANCES - LOTS N°1 à N°4

Le Président rappelle que par délibération du 02 Juin 2021, il avait été décidé de lancer un appel d'offres ouvert alloti pour une durée de 4 ans concernant les contrats d'assurances arrivant à échéance le 31 Décembre 2021. La Société CONSULTASSUR a été mandatée pour l'établissement de cette consultation ainsi que l'analyse des offres.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 27 Octobre 2021 pour l'ouverture des plis. Au vu du rapport d'analyse des offres, la Commission d'Appel d'offres réunie ce jour a retenu les candidats indiqués ci-après :

- Lot n°1 : « Dommages aux biens et risques annexes » attribué à la Société **GROUPAMA** sur la base d'un montant annuel de **15 672.74 € TTC (offre de base)**, révisable au taux de **0.56390 € TTC/m²** de surface développée.
- Lot n°2 : « Responsabilité civile et risques annexes » attribué à la Société SMACL sur la base d'un montant annuel de 13 505.42 € (Responsabilité Civile générale offre de base : 6 420.42 € TTC révisable au taux de 0.230 % HT sur la masse salariale, Responsabilité Civile Environnement variante 2 : 7 085 € forfaitaire)
- Lot n°3 : « Flotte automobile et risques annexes » attribué à la **Société SMACL** sur la base d'un montant annuel de **34 377,21 € TTC variante 2** révisable selon l'évolution du parc automobile et l'indice SRA.
- Lot n 4 : « Protection juridique » attribué à la **Société SMACL** sur la base d'un montant annuel de **1 317,86 € TTC**
Protection juridique de la collectivité 907.20 € TTC
Protection pénale des agents et des élus 410.66 € TTC

Cet exposé entendu,
Vu l'avis FAVORABLE émis ce jour par la Commission d'Appel d'Offres,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **DE RETENIR** pour le :

- Lot n°1 : « Dommages aux biens et risques annexes » attribué à la Société **GROUPAMA** sur la base d'un montant annuel de **15 672.74 € TTC (offre de base)**, révisable au taux de **0.56390 € TTC/m²** de surface développée.
- Lot n°2 : « Responsabilité civile et risques annexes » attribué à la Société SMACL sur la base d'un montant annuel de **13 505.42 €** (Responsabilité Civile générale offre de base : **6 420.42 € TTC** révisable au taux de 0.230 % HT sur la masse salariale, Responsabilité Civile Environnement variante 2 : 7 085 € forfaitaire)

- Lot n°3 : « Flotte automobile et risques annexes » attribué à la **Société SMACL** sur la base d'un montant annuel de **34 377,21 € TTC variante 2** révisable selon l'évolution du parc automobile et l'indice SRA.
- Lot n 4 : « Protection juridique » attribué à la **Société SMACL** sur la base d'un montant annuel de **1 317,86 € TTC**
Protection juridique de la collectivité 907.20 € TTC
Protection pénale des agents et des élus 410.66 € TTC

- **D'AUTORISER** le Président à signer toutes les pièces afférentes à ces marchés et à procéder aux règlements correspondants.

III - MARCHES D'ENTRETIEN, REPARATION, MAINTENANCE DES INSTALLATIONS VALORYS – LANCEMENT DE CONSULTATION

Le Président expose que le marché actuel arrive à échéance et qu'il y a lieu de procéder à une nouvelle consultation, sous la forme d'un appel d'offres ouvert alloti, de type accord-cadre à bons de commande avec un seul opérateur économique, pour une durée d'un an renouvelable 3 fois, par période d'une année, pour réaliser notamment la maintenance pendant les arrêts techniques programmés et le dépannage de l'unité de compostage des ordures ménagères de Pleumeur-Bodou. Cet appel d'offres est alloti comme suit :

LOT N°1 Entretien et réparation des équipements de procédés et fournitures de pièces usinées.

LOT N°2 Travaux et réparations sur appareils chaudronnés et réseaux d'utilités.

LOT N°3 Entretien et renouvellement d'équipements électriques, moteurs, motoréducteurs...

LOT N°4 Fourniture de toiles pour crible LIWELL.

LOT N°5 Fourniture de bâches, instrumentation et autres pièces pour casiers.

LOT N°6 Remplacement de bandes.

Les prestations des lots n°2 et 3 sont également étendus à l'ensemble des sites exploités par le SMITRED, ainsi qu'aux équipements du réseau de chaleur, exploité par la société CNIM mais dont le GER est contractuellement en charge du SMITRED. Les prestations du lot 6 concernent les sites de Pluzunet et de Pleumeur-Bodou.

Cet exposé entendu,
 Le Bureau Permanent,
 Après en avoir DELIBERE,
 DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la procédure de mise en concurrence des entreprises sous la forme d'un appel d'offres ouvert alloti, de type accord-cadre à bons de commande avec un seul opérateur économique tel que défini ci-dessus.

- **D'AUTORISER** le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette consultation et à procéder aux règlements correspondants.

IV - GARANTIES FINANCIERES UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE DE DECHETS VALORYS – AVENANT N°2 A LA CONVENTION CADRE FR SUNA 14 100

Le Président expose que la loi n°76-663 du 16 Juillet 1976 modifiée relative aux garanties financières pour la protection de l'environnement avait introduit l'obligation de garanties financières pour la mise en sécurité de certaines installations classées. La loi n°2003-699 du 30 Juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages est venue élargir leur champ d'application aux installations classées présentant des risques importants de pollution ou d'accident, définies par décret en Conseil d'Etat. Ces dispositions sont codifiées dans les articles L516-1 et 2 du code de l'environnement.

Le décret d'application de ces articles a été signé le 3 Mai 2012 (n°2012-633) et est relatif à l'obligation de constituer des garanties financières en vue de la mise en sécurité de certaines installations classées pour la protection de l'environnement. Ces dispositions sont codifiées aux articles R 516-1 à R516-6 du code de l'environnement.

Le Président rappelle que par délibération du 02 Juillet 2014, une convention SMITRED/ACE avait été contractualisée sur la base d'un montant maximum des cautionnements de 300 000 €.

Le Président précise que l'arrêté préfectoral de 2016 a défini à 605 201 € le montant du calcul des garanties financières et que ce montant doit être actualisé selon les dispositions de l'arrêté préfectoral. En conséquence, le Président propose d'établir un avenant à la convention portant le montant maximum des cautionnements à 674 964,80 €.

Pour rappel, la prime est de 0.5 % annuelle du montant maximum de cautionnement.

Cet exposé entendu,
Après lecture du projet de l'avenant n°2,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la proposition qui lui est faite.

- **DE DONNER POUVOIR** au Président pour signer l'avenant n°2 à la convention cadre FR SUNA 14 100 avec la compagnie d'assurance ACE.

- **D'AUTORISER** le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cet avenant et à procéder aux règlements correspondants.

V – AVENANTS CITEO 2021

Le Président expose que le SMITRED Ouest d'Armor est signataire des contrats Emballages Ménagers (CAP 2022) et Papiers Graphiques (Contrat Collectivités) avec l'Eco-organisme CITEO pour la période 2018-2022. Ces contrats régissent notamment les modalités de versements des soutiens liés au recyclage des emballages ménagers et des papiers graphiques.

Le Président indique que dans le cadre de la loi AGEC (Anti-Gaspillage et pour l'Economie Circulaire), l'arrêté du 25 décembre 2020 a modifié les cahiers des charges des agréments dont bénéficiait CITEO au titre des emballages ménagers et des papiers. En conséquence, il convient pour prendre en compte ces modifications, de modifier les contrats types signés avec les collectivités, par voie d'avenant. Il s'agit principalement de modifications concernant les collectivités d'Outre-Mer, et de divers aménagements relatifs aux conditions d'exécution de ces deux contrats, sans impacts notoires sur la réalisation de ceux-là.

Le Président propose donc de signer ces avenants avec une date d'effet au 21 octobre 2021.

Cet exposé entendu,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la proposition qui lui est faite.

- **DE DONNER POUVOIR** au Président pour signer :

- l'avenant 2021 au Contrat CAP 2022 Emballages Ménagers Barème F
- l'avenant 2021 au Contrat Collectivité Papiers Graphiques 2018-2022

VI - CONTRAT COLLECTIF DE PREVOYANCE COMPLEMENTAIRE – AVENANT N°1

Le Président précise qu'il est décidé de reporter cette délibération à l'ordre du jour d'un prochain Bureau Permanent.

VII - AVENANT AU CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Le Président expose que par délibération du 09 Octobre 2019, le SMITRED Ouest d'Armor a décidé d'adhérer au contrat groupe statutaire du Centre de Gestion 22 pour les risques statutaires des agents du SMITRED Ouest d'Armor. Il précise que par courrier du 18 Octobre 2021, le Président du Centre de Gestion 22 nous a informé qu'après 'une négociation avec la Compagnie d'assurance CNP et compte tenu des conséquences de la crise sanitaire, les nombreuses évolutions réglementaires, les taux de cotisation vont connaître une augmentation à compter du 1^{er} Janvier 2022.

Par conséquence, les nouveaux taux applicables au SMITRED Ouest d'Armor à compter du 1^{er} janvier 2022 sont les suivants :

- Majoration du taux du contrat CNRACL de 10 %, le taux passant de 6.35 % à 6.99 %
- Maintien du taux IRCANTEC à 0.95 %
- Baisse des remboursements d'indemnités journalières à 90 %
- Intégration des récentes évolutions réglementaires dans la couverture assurantielle.

Vu l'exposé du Président,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** les taux et prestations de l'avenant présenté par le Centre de Gestion dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire.

- **DE DECIDER** d'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2022 ces nouveaux taux au contrat d'assurance groupe (2020-2023) et jusqu'au 31 décembre 2023.

- **D'AUTORISER** le Président à signer l'avenant au contrat groupe d'assurance statutaire et de procéder aux règlements correspondants.

VIII - COMMUNICATION – OPERATIONS ANIMATION AUTOMNE DES R'

Le Président expose que par délibération en date du 31 Mars 2021, il avait été décidé d'organiser un évènement intitulé « le Printemps des R' » qui devait se dérouler les 5 et 6 juin 2021 à Lannion en partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Ville de Lannion et Lannion-Trégor Communauté. Cette délibération prévoyait le remboursement de prestations liées à cet évènement.

Compte tenu du contexte sanitaire, cet évènement a été reporté à l'automne, et intitulé « l'Automne des R' » et s'est déroulé les 02 et 03 Octobre 2021 à LANNION.

Cet évènement a pour objectif de mettre en lumière tous les acteurs du réemploi (Réparation, Rénovation, Réutilisation, Restauration, Récupération...) de notre territoire afin de valoriser les métiers et les savoir-faire des professionnels.

Pour cette édition, le SMITRED Ouest d'Armor a mis en avant des activités de Réemploi avec des stands pour les professionnels. Réunis sous forme de pôle, les artisans et commerçants exposent aux visiteurs leur métier et savoir-faire. Également, une nouvelle édition *Art des R'* a été présentée aux visiteurs les œuvres d'artistes utilisant des matériaux du recyclage. Un pôle dédié spécifiquement aux structures de l'Economie Sociale et Solidaire était installé afin de présenter les associations d'entraide du territoire.

Tout au long de ce week-end, différentes animations et spectacles sur le thème du recyclage et de la récupération ont agrémenté l'évènement.

Dans ce cadre, il a été nécessaire d'élaborer et de publier des documents, de procéder à des acquisitions et à la location de matériels.

Le Président propose que le SMITRED Ouest d'Armor prenne en charge financièrement les différentes prestations citées ci-dessus ainsi que la participation aux frais de restauration.

Cet exposé entendu,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** les propositions ci-dessus.

- **DE DONNER POUVOIR** au Président pour procéder aux règlements correspondants et pour signer tous les documents afférents à ces dossiers.

IX – LISTE DES PROCEDURES ADAPTEES ET AVENANTS PASSES PAR DELEGATION

X – LISTE DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION EN MATIERE D'EMPRUNTS ET DE LIGNE DE TRESORERIE

XI – QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures 55

**Le Président
Éric ROBERT**